

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2025****DÉLIBÉRATION N° B\_2025\_12****DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION LIEES A LA FONCTION DE « STRUCTURE PORTEUSE » DE L'ANIMATION NATURA 2 000 POUR 11 SITES**

Date de la convocation

18/03/25

**Le 25 mars 2025 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoufiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

## Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P BRUGERE	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		G. BARAT	x		
<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>6</b>

## Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe					
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte		C HORNEBECK	x		
	<b>TOTAL = 6 x 2 voix chacun</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>4</b>

## Collège Intercommunal et Communal

## Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	<b>TOTAL = 4 x 1 voix chacun</b>	<b>3</b>			<b>3</b>	<b>3</b>

## Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	<b>TOTAL = 8 x 1 voix chacun</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
	<b>TOTAL EPCI et communes</b>	<b>7</b>	<b>1</b>		<b>8</b>	<b>8</b>

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

**CODE PROJET : 1203**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

**Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 6 - Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les**

**Sites d'Intérêt Ecologique Majeur**

**Hors Contrat de Parc 2023-2026**

**Le rapporteur, Catherine HORNEBECK, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu l'article R414-8-1 du code de l'environnement portant sur les dispositions applicables aux sites Natura 2000 majoritairement ou exclusivement terrestres (Articles R414-7-1 à R414-8-6)

Vu le décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000

Vu la fiche n° 73.04 du Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune intitulée « Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier, dont les sites Natura 2000 »

Vu la fiche n° 73.04.01 du Plan Stratégique Régional FEADER de la Région Nouvelle-Aquitaine validé le 31/08/2022 par la Commission Européenne

Vu la fiche n° 73.04.02 du Plan Stratégique Régional FEADER de la Région Nouvelle-Aquitaine validé le 31/08/2022 par la Commission Européenne

Vu le cahier des charges des demandes d'aide FEADER annexé à la fiche n° 73.04.02 du Plan Stratégique Régional FEADER de la Région Nouvelle-Aquitaine – version 1.4 du 31/05/2023 ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR ML ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- La complémentarité de la politique de gestion des sites Natura 2000 avec les objectifs de la Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en limousin (PNR ML) ;

- La fonction de « structure porteuse » assurée par le PNRML, pour les sites Natura 2000 :

- o Zone de Protection Spéciale « Plateau de Millevaches »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de Négarioux Malsagne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones humides de la Haute Vézère »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes des Monédières »
- o Zone Spéciale de Conservation « Gorges de la Vézère autour de Treignac »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbières et fonds tourbeux de Bonfond Péret Bel Air »
- o Zone Spéciale de Conservation « Haute Vallée de la Vienne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Gioune »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones Humides autour de Vassivière »
- o Zone Spéciale de Conservation « Forêt de la Cubesse »
- o Tourbière de l'étang du Bourdeau

## Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) s'est vu confier par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, en février 2024, le rôle de structure porteuse pour 11 sites Natura et ce pour une durée de 3 ans. À compter du 1er mars 2025, le PNRML entre donc dans la deuxième année d'animation de ce programme. Pour mémoire, en 2024, le SMAG a lui-même confié au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, par voie de prestation de service, l'animation des sites :

- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones humides de la Haute Vézère »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones Humides autour de Vassivière »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de l'étang du Bourdeau »

Il a assuré en régie l'animation des 8 autres sites.

En 2025, l'actualité Natura 2000 régionale est marquée par :

- la réouverture des appels à projets pour les **contrats Natura 2000**, assortie d'une modification du volet financier de certains cahiers des charges :
  - o mise en place de barèmes pour les opérations le plus régulièrement souscrites (broyage, débroussaillage, pose de clôture...)
  - o rehaussement de certains plafonds (le maintien d'ilots de sénescence en forêt est ainsi passé de 4 000 à 4 500 € par ha pour 30 ans de non gestion forestière).
- les demandes de subvention couraient jusqu'à présent sur deux années civiles (du 1er mars de l'année n au 28 février de l'année n+1). Afin de simplifier la gestion administrative et financière de ce programme, il est proposé **de synchroniser les périodes d'animation sur l'année civile.**

## Description du projet :

### 1. Subvention d'Animation Natura 2000 (fiche n° 73.04.02 du Plan Stratégique Régional FEADER) :

Les **principaux axes de travail** proposés pour la période 01/03/2025 au 31/12/2025 sont les suivants :

- Promotion de la **contractualisation** :
  - o Dépôt de contrats Natura 2000, suivi des anciens contrats et recherche de nouveaux projets de contrats
  - o Signature de nouvelles chartes Natura 2000
  - o Suivi des dossiers MAEc 2023 et 2024 et dépôt de nouveaux dossiers en 2025
  - o Contribution aux plans de gestion pastorale des 8 estives actives dans le Parc, dont les deux nouvelles (Monédières-Larfeuil et Rochers de Clamouzat)
  - o Poursuite du projet d'implantation d'aire de nourrissage à milan royal
  - o Suivi de l'opération de pose de nichoirs à chouette de Tengmalm
- Assistance aux maîtres d'ouvrages de dossiers nécessitant la réalisation d'une étude **d'incidences Natura 2000**
- **Amélioration des connaissances** :
  - o Accompagnement de la fédération départementale des pêcheurs de la Corrèze dans la réalisation des inventaires piscicoles (projet lauréat de l'appel à projet DREAL 2023)
  - o Suivis botaniques sur les placettes mises en place avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central
  - o Suivis des espèces d'oiseaux de la ZPS (circaète, chouette de Tengmalm, pie-grièche écorcheur, migration...)
  - o Réalisation de la prestation de Suivi Temporel des Oiseaux Communs dans la ZPS
  - o Analyse du régime alimentaire de la Chouette de Tengmalm (si les nichoirs sont fréquentés)

- **Communication/accueil du public :**
  - o Édition d'un nouveau numéro de la « Feuille Natura »
  - o Accueil de classes, sorties grand public
  - o Mise en place d'une nouvelle permanence de suivi de la migration d'août à Novembre
  - o Mise à jour des sites internet dédiés à chacun des sites Natura 2000
  - o Démarrage d'une opération de représentation artistique des richesses naturelles du site « Gorges de la Vézère autour de Treignac »
  - o Démarrage d'un cahier technique de 24 pages sur les pies-grièches
- Participation à la **vie du Réseau Natura 2000** (sous-réseaux de la Fédération des PNR et de la Région Nouvelle-Aquitaine)
- **Pilotage du site :**
  - o Organisation des comités de pilotage et comptes-rendus

La poursuite de l'animation Natura 2000 pourrait être **conduite en régie** pour les sites :

- o Zone de Protection Spéciale « Plateau de Millevaches »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de Négarioux Malsagne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes des Monédières »
- o Zone Spéciale de Conservation « Gorges de la Vézère autour de Treignac »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air
- o Zone Spéciale de Conservation « Haute Vallée de la Vienne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Gioune »
- o Zone Spéciale de Conservation « Forêt de la Cubesse »

Elle pourrait être réalisée en **prestation extérieure** pour les sites :

- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones humides de la Haute Vézère »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones Humides autour de Vassivière »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de l'étang du Bourdeau »

Le **personnel impliqué** totaliserait 5,38 Équivalent Temps Plein (6 763 heures) et serait réparti comme suit :

- 3,57 ETP d'Ingénieur Territorial répartis entre quatre agents et dédiés principalement à la coordination, à l'animation Natura 2 000 et à la sensibilisation du public,
- 0,84 ETP, répartis entre 2 agents, dédiés principalement à l'évaluation des incidences Natura 2000, aux inventaires naturalistes et à la gestion des bases de données,
- 0,05 ETP d'Adjoint Administratif (0,05 ETP, 1 agent), dédiés principalement à la communication,
- 0,93 ETP de stagiaire, dédiés à la réalisation d'un bilan de la contractualisation des contrats Natura 2000 depuis 20 ans et au suivi de la reproduction des pies-grièches.

Le budget associé aux frais de personnel équivaldrait à **166 588,77 €**.

Le budget associé aux **prestations de services représenterait 76 860,00 €**, répartis comme suit :

Les principales prestations impliquant de recourir à la commande publique seraient :

- Prestation d'animation « Landes et Zones humides de la Haute Vézère » : 25 000 €
- Prestation d'animation « Landes et Zones Humides autour de Vassivière » : 14 000 €
- Prestation d'animation « Tourbière de l'étang du Bourdeau » : 6 000 €
- Suivi Temporel des Oiseaux Communs dans la ZPS et rédaction d'un rapport : 7 850 €
- Suivi de la migration post-nuptiale 2025 à Tatalaschas : 10 000 €
- Feuille Natura 2000 : 10 000 € (illustrations, impression, diffusion)
- Prestation pour la réalisation du schéma d'interprétation du sentier de la Gioune : 3 200 €
- Animations nature : 360 €

- Arboriste-Grimpeur pour collecter dans les arbres les restes de proies de chouette de Tengmalm : 450 €

Les frais indirects (loyers, fluides...) correspondraient au forfait équivalent à 15 % des frais de personnel et les frais de déplacement au forfait équivalent à 5,5 % de ces mêmes frais de personnel, soit **34 150,70 € au total**.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses réelles		Recettes		
		FEADER (80 % de la base de calcul sur barèmes, 77,25 % du réel)	Auto-financement (22,75 % du réel)	Total
Frais de personnel	166 588,77 €	214 454,62 €	63 144,85 €	<b>277 599,47 €</b>
Prestations de services	76 860,00 €			
Frais indirects et déplacements	34 150,70 €			
<b>Total</b>	<b>277 599,47 €</b>			

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, pour **l'animation de onze sites Natura 2000**, entre le 1<sup>er</sup> mars 2025 et le 31 décembre 2025, en mobilisant le dispositif d'aide associé à la fiche n° 73.04.02 du Plan Stratégique Régional FEADER ;
- de valider le plan d'action proposé, le budget et le plan de financement, présentés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - engager les procédures de commandes publiques permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider la sollicitation d'aide financière auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, pour **l'animation de onze sites Natura 2000**, entre le 1<sup>er</sup> mars 2025 et le 31 décembre 2025, en mobilisant le dispositif d'aide associé à la fiche n° 73.04.02 du Plan Stratégique Régional FEADER ;
- de valider le plan d'action proposé, le budget et le plan de financement, présentés ci-dessus ;

- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - engager les procédures de commandes publiques permettant les actions et dépenses prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
  - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		9	13			

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le 31/03/2025  
Et qu'elle a été affichée le 31/03/2025

